



## Démission cdi pour signer un cdd et avoir le chômage

-----  
Par Maca

Bonjour

Je souhaite savoir si il est possible de démissionner d'un cdi (rupture à l'amiable non accepté ) pour signer dans la même entreprise un cdd afin de pouvoir toucher le chômage sans mois de carence et sans préavis?

Et je me pose la question pour mes 5 semaines de congés payés pas encore pris?

Merci infiniment

-----  
Par ESP

Bonjour

Dès lors que le CDD repris représentera au moins 65 jours de travail à temps partiel (3 mois en jours calendaires) vous devriez retrouver vos droits au chômage .

Vous devriez regarder le Décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage

-----  
Par Henriri

Hello !

Curiosité personnelle, Maca quel est l'objectif de ce changement de contrat CDI > CDD dans la même entreprise ? Seriez-vous en mauvais terme avec votre employeur au point de vouloir le quitter ?

A+

-----  
Par Henriri

Hello !

Curiosité personnelle, Maca quel est l'objectif de ce changement de contrat CDI > CDD dans la même entreprise ?